

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamations. — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur:

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 9

Poste:

Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Décembre 1883.

Chronique générale.

On a entamé avant-hier à la Chambre la discussion du budget de l'instruction publique. M. Jules Roche s'était permis, dans son rapport, d'établir un orgueilleux parallèle entre le budget de l'instruction publique sous la Restauration et celui du régime actuel. Il avait complaisamment mis en regard le chiffre relativement modeste du budget de 1817 et le chiffre gigantesque du budget de 1883. Tout cela pour conclure que la Monarchie traditionnelle s'était efforcée de tenir la nation dans l'obscurantisme.

Ce plaisant calculateur avait omis de considérer certains petits détails qui ont leur importance.

Sous la Restauration, on faisait appel au concours si économique des congrégations enseignantes. On ne bâtissait pas des palais de 450 mille francs pour loger une trentaine d'élèves. De plus, la Monarchie avait dû payer les dettes de la République et du premier Empire. Il convient enfin de faire observer que le prix de l'argent étant trois fois plus considérable en 1817 que de nos jours, M. Jules Roche devrait pour établir une comparaison loyale et juste tripler la somme consacrée sous la Restauration à l'instruction publique.

Nul doute d'ailleurs que si la Monarchie traditionnelle n'avait pas été renversée, l'instruction publique serait plus forte et plus répandue qu'aujourd'hui. Et nous ne nous trouverions pas en présence d'un budget de trois milliards, lequel menace de se solder par 250 millions de déficit.

Dans un remarquable discours, M. le comte de Lanjuinais n'a pas eu de peine à défendre la Restauration contre les imprudentes critiques de M. Jules Roche. Les républicains ont dû comprendre qu'il est des

comparaisons que la plus vulgaire habileté leur interdit de provoquer.

Hier, la commission des juges consulaires, à laquelle avait été renvoyée la proposition de M. Georges Roche concernant les femmes commerçantes aux scrutins commerciaux, s'est prononcée contre, la proposition, suivant elle, visant quant au fond des points très-déliés, et la Chambre a été de l'avis de sa commission, c'est-à-dire qu'elle s'est déjugée une fois de plus à vingt-quatre heures d'intervalle.

On comprend assez mal cette susceptibilité.

La Chambre a repris ensuite la discussion du budget de l'instruction publique. Il faut signaler deux excellents discours de MM. de la Basselière et de Kergorlay sur les abus iniques de la laïcisation des écoles et la dilapidation des fonds des contribuables employés malgré les vœux des parents à entretenir les écoles absolument vides d'élèves.

Le gouvernement paraît s'être ému des critiques des couloirs au sujet des retards cherchés dans la publication du Livre Jaune. On fait courir le bruit en ce moment que ce recueil sera distribué demain à la questure. On en donne même la pagination. Il a produit 604 pages qui forment deux volumes grand in-4°. Ces volumes seraient tirés chacun à 15,000 exemplaires et livrés brochés, rognés, etc., ce soir ou demain, ou après demain...

Cette précipitation coûtera fort cher, à ce que nous disent les mêmes officieux; nous craignons bien que cette augmentation de dépenses, dont naturellement les contribuables font les frais, ne soit le résultat le plus clair de cette publication *in extremis*.

LA LOI MUNICIPALE ET LA DATE DES ELECTIONS.

L'Union républicaine du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. Barne. Elle a discuté la loi municipale adoptée par la

Chambre des députés et pour l'examen de laquelle les bureaux du Sénat auront à nommer une commission.

Le débat a porté sur le point suivant: Prorogera-t-on ou non les pouvoirs des conseils municipaux actuels, de façon à attendre que le Sénat ait délibéré et conclu sur la loi présentée?

La réunion comptait seulement dix-huit membres. M. Labordère a demandé qu'en raison de ce petit nombre, le groupe ajournât son vote. Cette résolution a été repoussée par 8 voix contre 6.

Par 15 voix contre 4, le groupe a adopté la résolution suivante:

« Le groupe, convaincu que la loi peut être votée avant le 1^{er} mai, exprime le vœu que les élections principales aient lieu le premier dimanche de mai, et charge son bureau de transmettre ce vœu à M. le président du conseil. »

La commission sénatoriale du Crédit agricole, d'accord avec M. Méline, a décidé d'ajourner la suite de la première délibération et ne pas représenter ces jours-ci le projet qui, après le vote du Sénat, va nécessiter de nouvelles et longues études.

Le gouvernement songe notamment à consulter les sociétés d'agriculture et toutes autres autorités compétentes.

La commission inclinait à ne demander que la commercialisation des effets souscrits par les cultivateurs.

LES TRÉSORIERS-PAYEURS-GÉNÉRAUX.

Il y a quatre ou cinq ans, un receveur particulier de Trévoux — si nous ne nous trompons — disparut, laissant un déficit de 800 et quelques mille francs.

Le ministre des finances d'alors convoqua les trésoriers-payeurs-généraux et les invita à combler le déficit sur leur caisse dite de commission du Crédit foncier.

Se rappelant ce précédent, M. Tirard, à la suite de la disparition du trésorier-payeur-général de l'Hérault, le sieur Fraissinet,

vient d'inviter tous les trésoriers-payeurs-généraux à parfaire le déficit laissé par ce fonctionnaire, qui s'élève à plusieurs millions.

Cette invitation a été très-mal accueillie par la majorité des trésoriers-payeurs-généraux qui y voient d'abord un système destiné à devenir une règle ordinaire au profit de quelques mauvais trésoriers, sans compensation ni garantie pour les bons.

Le ministre insistant, les trésoriers ont demandé qu'il étudiat un système de solidarité au moyen d'une caisse de retenue commune et dans certaines proportions. Cela, disent-ils, peut s'admettre.

Mais ils objectent qu'exiger des sacrifices pareils à ceux dont il est question, c'est vouloir réduire la plupart d'entre eux à mettre les clés sous la porte.

Il y a même un certain nombre de ces fonctionnaires qui refusent péremptoirement d'accéder à l'invitation ministérielle, déclarant qu'au besoin ils suspendront leurs opérations.

L'ALLEMAGNE SE PRÉPARE.

M. de Saint-Chéron communique de Paris les nouvelles suivantes, sur la gravité desquelles il est inutile que nous insistions:

M. de Bismark a eu une nouvelle rechute, on le dit sérieusement souffrant.

Son médecin, le professeur Schwinniger, de Munich, est de nouveau attendu à Friedrichruhe.

Les maladies du chancelier allemand ne présagent jamais rien de bon.

Des lettres privées de Metz et de Strasbourg annoncent que les garnisons de ces deux villes sont considérablement augmentées depuis la dernière visite du ministre de la guerre d'Allemagne.

Des convois de grains, de fourrages et de viandes salées, avec des convois de munitions, arrivent la nuit dans ces deux villes.

D'un autre côté, on signale également de Saint-Avold, de Forbach et de Sarreguemines, que des troupes de cavalerie sont mas-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

— Ah! s'écria Harriett, tu as vu mon frère; c'est lui qui t'inspire contre moi des doutes injurieux, c'est lui qui te pousse; avoue-le, tu l'as revu.

Un éclair passa dans les yeux du Comanche.

— Quand cela serait? dit-il.

— Ah! c'est que, si cela était, tout serait changé.

— Pourquoi?

— C'est que cela me prouverait — ce dont je me doutais déjà — qu'il y a complot entre vous.

— Or, je veux bien tenir la parole que je t'ai donnée; mais pas de menaces, pas de contraintes. Je n'en ai jamais souffert, je n'en souffrirai jamais de personne.

— Je ne menace pas, je supplie.

— Voyons la prière.

— Si je te demandais en grâce d'abandonner cette maison et de me suivre ce soir même?

— Je refuserais.

— Pourquoi?

— Il ne me plaît pas de le dire.

Le Comanche pressa son front dans ses deux mains et reprima un mouvement de fureur:

— Écoute, dit-il, Harriett, aie pitié de moi, aie surtout pitié de toi-même. Tu le sais, tu es la seule femme au monde devant laquelle je me sois jamais montré faible. Je t'ai aimée du premier jour où je t'ai vue, je t'aimerais sans doute jusqu'au dernier battement de ce cœur que tu déchires en ce moment. N'est-ce pas te dire que le coup qui t'atteindrait me frapperait en même temps? Eh bien, crois moi, à cette heure où je te parle, un terrible danger te menace, nous menace tous les deux. Pour l'éviter, il n'est qu'un moyen. Viens, suis-moi.

— Non, je ne te suivrai pas.

— J'ai prié, dit le Comanche, perdant enfin patience, maintenant j'ordonne.

— Tu ordonnes! Et quels droits as-tu donc sur moi, excepté ceux que je veux bien te reconnaître? Prétends-tu m'effrayer? Tu n'y parviendras pas. Et, une dernière fois, je refuse de suivre l'homme auquel ne m'attache aucun lien.

— Alors cette promesse que tu m'as faite n'était qu'un leurre; ces paroles d'affection qui tombaient de tes lèvres lors de notre dernière entrevue...

— Je les rétracte.

— Tu m'as trompé, tu l'avoues?

— Il le fallait. Quand le trappeur veut prendre le gibier, répondit cyniquement Harriett, n'amorce-t-il pas le trébuchet?

— Tu m'as trompé! répéta le Comanche avec plus de tristesse que de colère.

— Cela t'étonne! Eh quoi! s'écria Harriett incapable d'imposer plus longtemps silence à la violence des passions mauvaises, tu as pu croire que je consentirais jamais à devenir ta femme! Mais tu as donc perdu toute mémoire? Quand je me suis enfuie de la tribu, il y a dix ans bientôt, c'est que mon frère et toi vous m'étiez devenu odieux!

— Malheureuse! tais-toi! s'écria le Comanche en essayant de mettre la main sur la bouche d'Harriett.

Mais Harriett s'était vivement dégagée, et, dans le paroxysme de sa fureur, s'écriait:

— Oui, mon frère et toi, je vous exècre et je vous abhorre! Maudit soit-tu! maudit soit mon frère! maudite aussi la nation qui m'a donné...

Harriett n'acheva pas. Dans la partie la plus obscure du salon, elle venait de voir briller deux yeux ardents qu'elle reconnut aussitôt: dans la pénombre se dessinait la haute taille de son frère la Nuée-Rouge, chef de la tribu des Chayennes. Il s'avança lentement jusqu'au milieu du salon et demeura enveloppé dans sa peau de bison, en disant à Harriett:

— J'avais dit à ma sœur que nous nous reverrions: Je tiens ma parole, moi. Me voici.

Au ton dont ces mots avaient été prononcés, Harriett comprit qu'elle était perdue. La Nuée-Rouge passa sa main sur l'épaule du Comanche, qui semblait abîmé dans sa douleur. Il lui dit:

— J'avais prévenu mon frère que cette femme n'était que fourberie. Mon frère doute-t-il encore?

Le Comanche ne répondit que par un signe de tête. Quant à Harriett, elle commença par regarder les deux hommes d'un air hébété, puis elle balbutia:

— Qu'a-t-il dit?

— J'ai dit que tu ne tromperais plus personne, répondit la Nuée-Rouge en lançant à sa sœur un regard d'implacable mépris.

— Mais je ne veux tromper ni toi ni lui, se hâta de dire Harriett. Je n'ai pas cédé à ses menaces, c'est vrai, parce qu'elles venaient d'un homme auquel nul engagement ne me liait encore.

— Tu oublies ta parole.

— Je n'ai pas prétendu m'y soustraire, et la preuve, c'est que si toi, mon frère, dont je reconnais l'autorité, tu m'ordonnes de te suivre, je pars à l'instant.

— Il est trop tard, dit la Nuée-Rouge.

— Cependant, dit le Comanche, en faisant un pas en avant, si elle se repent.

La Nuée-Rouge écarta le jeune homme avec douceur en lui disant:

— Ce qui est décidé doit s'accomplir. Que mon frère veuille bien s'éloigner un instant. Cette femme et moi, nous avons à causer ensemble.

Harriett comprit qu'elle n'avait plus d'espoir que dans l'intervention du Comanche. Aussi elle se

sées dans ces localités depuis une quinzaine de jours.

On ajoute que les journaux allemands ont reçu l'ordre de ne point parler de ces mouvements de troupes, et qu'une grande surveillance sur tous les journaux qui franchissent la frontière est exercée, d'après des instructions envoyées de Berlin.

LES PROPOSITIONS DE LA CHINE.

Le marquis Tseng a reçu de Pékin une dépêche contenant certaines modifications aux dernières instructions qu'il avait reçues.

La Chine ne fait plus d'objection à reconnaître la France entièrement maîtresse des territoires situés sur la rive droite du fleuve Rouge, mais jusqu'à Son-Taï seulement, réservant au prince annamite qui gouverne les provinces de l'ouest du Tonkin son indépendance sous la suzeraineté de la Chine.

Hier, le marquis Tseng a porté à la connaissance de M. Jules Ferry que son gouvernement serait désireux de voir déclarer la neutralisation du fleuve Rouge qui serait ouvert à toutes les marines jusqu'à Sontay, le cours supérieur du fleuve dépendant des provinces riveraines.

La France exercerait seule la police du fleuve et occuperait une bande de territoire sur la rive gauche, afin de faciliter la tâche qui lui incomberait.

Dans les villes du haut Tonkin, à Son-Taï, Bac-Ninh et Hong-Hoa, la France placerait des consuls qui auraient le droit d'avoir pour leur sauvegarde une force armée dont la France déterminerait seule l'importance. Ce droit ne pourrait être possédé par aucune autre nation.

Lord Lyons presse vivement M. J. Ferry d'accepter ces propositions, qui semblent ne pas être ignorées de lord Granville.

LE PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE A MADRID.

Le roi Alphonse et le prince impérial d'Allemagne ont passé la journée de samedi au château du Prado, à peu de distance de Madrid.

La date du départ du prince Frédéric-Guillaume ne paraît pas être définitivement fixée. Plusieurs journaux de Madrid annoncent en effet que le prince visiterait l'Andalousie avant de rentrer en Allemagne. Il quitterait Madrid jeudi se rendant à Cordoue; de là il irait à Séville et ensuite à Grenade, et s'embarquerait à Valence ou à Barcelone sans repasser par Madrid.

On commente beaucoup à Madrid l'absence de l'ambassadeur de France du bal du 30 novembre. On l'a dit indisposé. Le personnel de l'ambassade assistait d'ailleurs à cette fête.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 décembre.

Les cours des rentes et des valeurs fléchissent de nouveau, le marché n'offrant aucune résistance après la période de liquidation. Cette dernière, comme nous le disions, était en effet l'unique cause

de la légère reprise enregistrée; les rachats ont cessé maintenant et la réaction se produit.

Le 3 0/0 recule à 77.35 et 77.30, l'amortissable est à 78.75, le 4 1/2 0/0 1883 recule à 106.25 et 106.17 pour se relever en dernier lieu à 106.35.

La Banque de France cote 5,300 et 5,290. La Banque de Paris demeure à 820. La Banque Ottomane à 655.

L'Extérieure Espagnole recule à 56 1/8 et 56, pour reprendre uniquement sous l'influence des rachats du découvert à 56 1/4. Il n'y a que de la baisse à attendre sur cette valeur.

Le Suez recule à 2,090 pour reprendre en clôture à 2,100.

Le Lyon continue son mouvement de réaction à 1,235; en dernier lieu, cependant, il revient à 1,245. Nous rappellerons toutefois nos précédents avis, en résumant les motifs de baisse qui pèsent sur cette valeur.

Les recettes diminuent considérablement, les dividendes par conséquent sont soumis à la même loi; la Compagnie a en outre à exécuter de gros travaux qui, ne lui rapportant pas des bénéfices en conséquence, ne seront pour elles que des charges.

L'Unifiée d'Egypte est à 320 et 321.25. Il est probable que les événements du Soudan serviront au gouvernement anglais de prétexte pour maintenir des troupes d'occupation. Nous n'y verrions qu'un heureux prestige pour l'Egypte, partant pour les porteurs de fonds égyptiens.

Nous ne sommes pas aussi optimistes pour le reste du marché et nous craignons toujours une forte baisse.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA CLASSE 1883.

L'Officiel publie un décret fixant les dates du tirage au sort pour la classe 1883. Ce tirage commencera le 23 janvier.

Nous avons dit qu'on de nos concitoyens avait gagné le lot de 40,000 fr. de la Loterie d'Amsterdam avec le n° 468,487.

M^{me} Moreau, libraire, rue Bodinier, à Angers, a gagné, avec le n° 442,847, un lot de 500 fr.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le chiffre de 244 millions proposé par la commission (chapitre 5 du budget), rejeté par 287 voix contre 183 :

MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis) ont voté pour le chiffre de 244 millions;

MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves, ont voté contre.

Sur le chiffre de 242 millions proposé par M. Rouvier (même chapitre), rejeté par 286 voix contre 203 :

Le vote de nos députés a été le même que le précédent.

LA PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE.

Les crédits pour les travaux d'amélioration de la Basse-Loire, dit le *Phare*, qui étaient en 1883 de 2,400,000 fr., ne figurent au budget de 1884 que pour 4,800,000 francs.

Quant à l'achèvement du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire, il ne restera à dépenser en 1884 que 50,000 fr.

Au moment où toutes les industries de Nantes sont en souffrance, il était essentiel de ne pas diminuer les travaux publics de notre région, qui fournissent aux ouvriers de l'ouvrage et du pain. Mais la République a si bien gaspillé nos finances, qu'il ne lui reste plus d'argent en caisse.

Il en reste cependant pour payer les fonctionnaires républicains, qui absorbent une centaine de millions de plus que les fonctionnaires de l'Empire.

(Espérance du Peuple.)

LE TIMBRE DES QUITTANCES.

M. Tirard a reçu une pétition signée par un grand nombre de commerçants de Paris, sollicitant la réduction à 5 centimes, dans le plus bref délai, du droit sur les quittances, et son remplacement par une taxe de 5 centimes par 100 francs sur toutes les opérations de Bourse régulières.

LE MARILLAIS. — Le 4^e décembre, vers les six heures du matin, deux jeunes gens, les nommés Emmanuel Emeriau et Paul Jousse, domestiques chez M. Macé, cultivateur au Marillais (arrondissement de Cholet), étaient partis de la ferme pour aller chercher deux juments qui étaient dans un pré depuis la veille.

Ils revenaient en passant près d'un étang, quand il prit fantaisie à l'un d'eux de monter sur son cheval. L'autre l'imita.

Emeriau marchait devant; étant mal guidé, sa jument se dirigea vers l'étang où elle tomba avec son imprudent cavalier.

Le jeune homme se cramponna à la tête du cheval, mais il ne tarda pas à lâcher prise et à disparaître dans l'eau.

Aux cris de Jousse, des personnes accoururent. Les ténèbres, encore bien épaisses à cette heure, rendaient les recherches difficiles. Quand on parvint à ramener sur la berge le malheureux Emeriau, il avait cessé de vivre.

Il était âgé de vingt ans.

La jument, débarrassée de son maître, a pu se retirer seule. (J. de Maine-et-Loire.)

On écrit de Morannes au Patriote :

« Un pénible accident est venu vendredi soir attrister notre bourg.

« Le train facultatif n° 562, passant à sept heures cinquante-sept minutes, a broyé le garde-barrière Rottier, au passage à niveau du chemin de grande communication n° 2, près la gare de Morannes.

« On présume que le malheureux, ayant sorti de chez lui pour signaler le train, a glissé sur le pavé humide du passage qu'il devait traverser et s'est trouvé atteint par la locomotive au moment où il se relevait.

« Le cadavre mutilé a été retrouvé à environ vingt-cinq mètres du passage. La tête, les deux jambes et un bras étaient détachés du tronc. »

TOURS.

Les obsèques de M^r Collet sont fixées au jeudi 6 décembre, à dix heures du matin.

Elles n'auront point la pompe traditionnelle sous le rapport civil, le nouveau service des places interdisant tout déploiement de troupes pour les funérailles des hauts dignitaires de l'Eglise. Cependant, comme le défunt était officier de la Légion-d'Honneur, un petit piquet rendra les honneurs à la maison mortuaire. La solennité sera donc purement religieuse.

La cérémonie commencera à 10 heures précises.

Toutes les personnes invitées à faire partie du cortège sont priées d'arriver à l'Archevêché un quart d'heure à l'avance. Le clergé seul partira de la Métropole pour la levée du corps.

L'église, fermée au public dès 9 h. 1/2, ne lui sera ouverte qu'après l'entrée du cortège officiel, qui suivra la rue de l'Archevêché, la rue Royale, la rue Colbert et la rue Saint-Maurice.

Les obsèques de M^r l'Archevêque seront présidées par S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris. Nous sommes assurés dès maintenant de la présence de NN. SS. les archevêques de Rennes, de Bourges, les évêques d'Angers, de Nantes, de Vannes, d'Orléans, de Luçon, de Blois, de Tulle, de M^r Soulé, ancien évêque de Saint-Denis, du R. P. abbé de Fontgombault, et de plusieurs autres prélats.

Avant-hier soir, vers 9 heures, un incendie a éclaté chez M. Gallet, épicière, demeurant rue Alleron, à Tours.

Entré dans la cave pour emplir une bouteille d'essence, le feu s'est communiqué au tonneau et, en un clin-d'œil, tout ce qui se trouvait dans la cave était la proie des flammes.

Le feu se communiqua au magasin d'épicerie qui fut détruit.

Au premier signal, les soldats de la garnison arrivèrent à la hâte, ainsi que les pompiers.

Le feu a été éteint vers 40 heures 1/2.

Les pertes évaluées à 4,000 fr. environ sont couvertes par une assurance.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 1^{er} décembre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	17 50 à 18 50	9 » à 9 50
Saumur,	18 20 18 50	8 50 » »
Baugé,	18 25 19 »	9 50 » »
Segré,	19 25 » »	10 » » »
Beaupreau,	18 » 18 25	9 50 » »
Montfaucon,	18 » 18 25	9 50 » »
Montrevault,	18 25 17 75	8 75 9 »
Chemillé,	18 » 18 50	8 50 9 »
Champtoceaux,	18 50 » »	9 50 » »
Vihiers,	17 50 18 »	8 » 8 50
Brissac,	17 50 18 50	8 » 8 50
Chalonnnes,	18 25 » »	9 » » »
Doué,	18 » » »	8 » » »
St-Flor.-le-Vieil,	18 50 » »	9 50 » »

A Nantes, les blés américains disponibles, de 26 » à » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 17 75 à 19 50 les 80 kilos.

cramponnait à lui, criant :

— Pitié ! pitié !

Mais le jeune homme se contenta de lui jeter un regard désespéré et détourna la tête. Harriett, voyant ce dernier appui lui manquer, étouffa un sanglot et s'abandonna à son sort. La Nuée-Rouge la ramena à l'autre extrémité du salon et lui dit :

— Écoute, femme, voici ce qui a été décidé dans le conseil des deux nations. J'avais prévu que vous essayeriez encore de nous tromper et j'ai demandé, dans le cas où la chose arriverait, quel châtiment devait vous frapper. Et, d'une voix unanime, tous les anciens ont répondu : La mort ! — Femme, tu vas mourir.

— Mourir ! répéta machinalement Harriett.

Et elle se laissa entraîner sans essayer la moindre résistance.

Pendant ce temps, les rêves les plus rians berçaient le sommeil de mistress Mac Dowel. La jeune châtelaine s'était couchée, ce soir-là, en se disant que, avant quelques semaines écoulées, elle serait de retour sur la plantation dans sa chère Louisiane. Elle ne retrouvait pas seulement ses habitudes d'autrefois, après lesquelles elle soupirait depuis son arrivée à Black-Water. Tout était au mieux. La guerre de sécession était finie. Le Sud était vainqueur. Harry Palmer, ce frère pour lequel Sarah Mac Dowel avait eu jusque-là une si aveu-

gle indulgence, Harry était devenu un homme distingué. Il ne savait plus un mot de la langue verte qui était autrefois l'un de ses signes distinctifs. Bien mieux, pendant la guerre, il s'était couvert de gloire et avait été nommé général sur le champ de bataille par Jefferson Davis, devenu président des nouveaux États confédérés d'Amérique.

Miss Nancy avait reconnu l'erreur où elle était tombée en s'enfuyant de Black-Water, abusée par le rapport d'un misérable nègre, et non-seulement miss Nancy s'était reconciliée avec sa belle-mère, mais encore, enthousiasmée de la valeur militaire déployée par Harry, elle était tout à fait décidée à épouser le jeune triomphateur. Nancy pouvait le faire sans manquer à la foi jurée, le colonel Charles Lecomte ayant été tué dans la dernière et suprême bataille qui avait marqué le succès définitif des armées du Sud.

Nous devons à la vérité d'avouer que, dans tous ces rêves, M. Mac Dowel, le mari de Sarah, n'apparaissait guère qu'au troisième plan. Il semblait remplir l'emploi de ces personnages tout à fait secondaires que, dans la langue du théâtre, on appelle des utilités, peut-être parce qu'ils ne servent à rien.

Tout à coup, et par une de ces brusques transitions si communes pendant le sommeil, d'éblouissant qu'il était, le songe devint horrible. Le rêve doré se faisait cauchemar.

C'était d'abord une fille de service qui entrait en poussant des cris de détresse et de terreur :

— Levez-vous vite, maîtresse, disait-elle ; a u nom du ciel, levez-vous !

— Qu'y a-t-il ? demandait mistress Mac Dowel.

— Les Indiens. Ils sont en bas. Vite, ils courent par toute la maison qu'ils mettent au pillage. Levez-vous. Peut-être aurons-nous le temps de nous échapper sans être vues.

Tout en parlant, la fille de service aidait mistress Mac Dowel à s'habiller. Mais à peine celle-ci avait-elle eu le temps de passer un peignoir que les Indiens faisaient irruption dans sa chambre en poussant des cris de triomphe.

La servante était tout d'abord massacrée aux pieds de mistress Mac Dowel. Elle-même allait sans doute subir le même sort, quand un chef intervint et se jeta vivement entre elle et les sauvages. Mistress Mac Dowel crut reconnaître cet homme; il lui sembla que c'était le frère de Harriett.

Quand le chef eut parlé à ses guerriers avec une grande animation, sans que Sarah eût compris un mot de ce discours tenu dans un idiôme qui lui était inconnu, deux des guerriers s'approchèrent d'elle et lui lièrent avec leurs lazzos les bras et les jambes, puis ils la chargèrent sur leurs épaules et la descendirent au rez-de-chaussée. Deux fois dans l'escalier les Indiens glissèrent, et une odeur fade et nauséabonde prit mistress Mac Dowel à la gorge.

Elle essaya de regarder, et, à la lueur des torches que portaient quelques-uns des Indiens, elle vit les quatre serviteurs nègres qui gisaient les uns dans l'escalier, les autres dans le vestibule. Tous les quatre s'étaient fait tuer en essayant de défendre leur maîtresse. Mistress Mac Dowel regretta bien alors les mauvais traitements qu'elle n'avait pas toujours épargnés à ces malheureux.

Arrivés dans la salle à manger, les deux Indiens qui la portaient la déposèrent brutalement dans un coin, puis ils s'attablèrent avec les autres et commencèrent une orgie qui dura une partie de la nuit.

La manière peu cérémonieuse dont la pauvre mistress Mac Dowel était traitée lui laissait suffisamment supposer que son supplice était simplement ajourné. Peut-être était-elle réservée pour servir d'esclave à un chef. En effet, nous l'avons déjà dit, il arrivait souvent que les Indiens emmenaient de préférence avec eux comme trophées les femmes de qualité qu'ils faisaient prisonnières. Elles étaient ensuite condamnées aux travaux les plus répugnants dans la plus abjecte servitude.

Bientôt il sembla à Sarah que la salle s'emplissait d'une fumée suffocante. Sans doute, sur un ordre du chef, deux Indiens se levèrent de table et vinrent en trébuchant chercher mistress Mac Dowel dans le coin où ils l'avaient déposée.

Ils chargèrent de nouveau Sarah sur leurs épaules.

La cour d'assises du Calvados vient de condamner à trois années d'emprisonnement — c'est peu — un nommé Hébert, commissaire de police à Orbec, pour attentat à la pudeur sur une jeune fille de vingt ans. Hébert était agent de police à Bayeux lors de l'expulsion des PP. Prémontés de l'abbaye de Mondaye; il avait pris une part active à ce crochetage, et c'est pour le récompenser de ses services qu'on l'avait nommé commissaire à Orbec.

Au moment même où la cour d'assises condamnait Hébert, sa femme était mise en arrestation pour vols!

Enseignement laïque.

Nous lisons dans le *Courrier du Dauphiné* :

Est-il vrai que la directrice de l'école laïque d'un chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Vienne, ait quitté assez inopinément son école et qu'on ignore ce qu'elle est devenue?

Est-il vrai que cette intéressante personne soit sur le point de doter la République d'un citoyen ou d'une citoyenne, quoiqu'elle n'ait jamais été mariée?

Est-il vrai que M. l'inspecteur primaire ait retiré, il y a quelque temps, sa fille de l'école dirigée par cette institutrice modèle?

Si M. l'inspecteur d'académie jugeait à propos de laisser nos questions sans réponse, nous nous adresserions à un certain juge de paix, franc-maçon et radical, qui serait, nous dit-on, le confident intime de l'institutrice en question.

Il paraît que la chaste Lucine (c'était, chez les Romains, la déesse du « premier maillof ») a toujours, couramment, quelque besogne dans les écoles primaires de filles, écoles laïques bien entendu.

Les affreux journaux réactionnaires ne se lassent pas de nous l'apprendre.

La semaine dernière, la nouvelle nous en venait du *Pas-de-Calais*, où deux journaux laïques et obligatoires réclamaient indiscrètement leur place au soleil et dans le cœur de la République.

Aujourd'hui, c'est du Midi que le vent souffle.

Serions-nous indiscrets de rappeler que naguères, dans une école communale de filles, tout fraîchement laïcisée, deux jeunes adjointes ont disparu du même coup, dans le troisième dessous du théâtre académique de leurs exploits, sans que ni l'Académie ni M. le Maire aient jamais consenti à dire pourquoi?

Ces aventures, plus fréquentes que de raison, ne laissent pas de faire rêver sur la valeur et qualité du recrutement professoral dans les lycées de filles.

Sans doute, pour des établissements appelés à une si haute renommée, on ne prendra que des brebis de choix, dans les bergeries où les futures institutrices et surveillantes-modèles se préparent à leurs délicates fonctions.

Mais tant vaut le pâturage, tant vaut la crème.

Chacun sait que les herbages « normands » où la crème de ces jeunes brebis va s'élaborer, sont condamnés à ne plus sentir bientôt le moindre rayon du soleil chrétien et de la morale évangélique.

les, et après avoir failli la renverser vingt fois, ils la déposèrent sur l'un des chevaux dont la cour d'honneur était encombrée. Mais dans leur ivresse inconsciente, les Indiens avaient serré outre mesure les courroies qui attachaient mistress Mac Dowel sur le dos du cheval, et ces courroies qui entraînaient dans ses chairs la faisaient horriblement souffrir.

Sous l'impression de la douleur, Sarah fit ce qu'on fait souvent dans le cauchemar, elle se secoua pour s'éveiller avec toute l'énergie dont elle était capable. Mais le reveil n'arrivait pas et la douleur augmentait. Mistress Mac Dowel comprit alors qu'elle n'était pas la dupe d'une hallucination, mais qu'elle se trouvait en présence d'une horrible, d'une lamentable réalité.

La grille de la cour avait été ouverte et les chevaux commencèrent à sortir. Ils avançaient en longue file, montés par leurs sauvages conducteurs, qui, tout chancelants qu'ils étaient sur leurs selles, faisaient exécuter à l'envi à leurs montures les plus périlleux tours de force.

Au-dessus de la tête de Sarah, le ciel était d'un rouge vif, quoique la nuit fût encore complètement noire. Mistress Mac Dowel se hasarda alors à regarder derrière elle. Black-Watter était en feu.

Au moment de partir, une douzaine d'Indiens, plus ivres que les autres, avaient refusé d'obéir aux ordres du chef et de quitter la salle à manger.

Si la crème allait s'en ressentir?

Sans être trop piqué de scrupules dévots, n'est-il pas permis de hasarder ici quelques craintes?

En éliminant le suc évangélique du lait de leurs brebis, les bergers sont-ils bien sûrs que la crème « sans Dieu » ne tournera pas, encore plus vite, dans leur pot?

Qui prononcera d'ailleurs entre ces crèmes de nouvelle fabrique, pour refuser les unes et accepter les autres et introduire celles-ci dans la laiterie où un seul pot caillote peut gêner toute la fourniture?

Dépourvus de l'odorat chrétien, où seront les nez assez avisés pour cela?

Qu'en pense le public? Ces nez, les connaît-il?

Laissons venir. Nous verrons bien. Mais nous craignons, à vrai dire, sans être grand prophète, qu'en des entreprises aussi hasardeuses, MM. les patrons n'aient lieu, plus d'une fois, de se mordre les ongles, et que, pour se faire les ongles, comme il convient à des gens bien élevés, ils n'aient pas besoin de beaucoup de ciseaux.

La catastrophe de Saint-Méen.

Jeudi dernier, à 7 h. 45 m. du soir, un terrible accident est arrivé sur la ligne de la Brohinière à Ploërmel. Cette ligne a été construite par l'Etat et sera très-prochainement exploitée par la Compagnie de l'Ouest.

La journée étant terminée, les ouvriers des entrepreneurs, MM. Astruc et Cazelles, voulurent regagner la ville comme ils le faisaient chaque soir. Au nombre de trente-huit ils montèrent dans un wagon de ballast, derrière lequel était placée une locomotive. Ils se mirent en route, le wagon par conséquent en avant et la machine en arrière.

Arrivés à quelques kilomètres de Saint-Méen, et se trouvant alors près de Gael, à la hauteur de la briqueterie de Saint-Judicaël, les malheureux voyageurs aperçurent un train composé de deux machines en tête remorquant plusieurs wagons et venant en sens inverse. Ces wagons avaient servi à déposer dans chaque gare le matériel d'usage.

Une collision était inévitable. Les chauffeurs des deux machines du train d'aménagement renversèrent la vapeur; celui du train de ballast en fit autant. Malgré cette précaution, les deux trains se heurtèrent une minute plus tard, le wagon portant trente-huit ouvriers se trouvant ainsi pris entre les deux machines.

Un jeune homme de seize à dix-sept ans, moins terrorisé que ses camarades, eut la présence d'esprit de sauter sur la voie et échappa ainsi au massacre.

Le wagon, trop léger pour résister à la pression des locomotives, se plia pour ainsi dire en deux, puis fut littéralement mis en pièces. De tous côtés, ce furent des cris déchirants. L'obscurité, nous rapporte un témoin oculaire, rendait cette scène encore plus épouvantable.

Sans doute, pour enseigner la discipline à ces mutins, le chef, quand les derniers des cavaliers avaient été sortis, avait fait fermer la grille et jeter la clef dans le saut-de-loup, si bien que les misérables ivrognes étaient en ce moment prisonniers dans la forteresse. Dégrisés par le feu qui les gagnait, on les apercevait bondir dans les flammes comme de noirs démons, poussant des cris de détresse et cherchant une issue qu'ils ne trouvaient pas.

Quelque lugubre que fût ce spectacle, l'attention de Sarah Mac Dowel fut bientôt sollicitée par un autre plus funèbre encore.

Au-dessus de la grille d'honneur, la potence, au lieu de lanterne, soutenait un cadavre, éclairé par les flammes qui l'enveloppaient de toutes parts; mistress Mac Dowel le reconnut aussitôt: c'était celui d'Harriett. Déjà les vêtements étaient en feu, et, avant que Sarah eût le temps de fermer les yeux pour échapper à cette sinistre vision, les flammes léchaient déjà le corps de la misérable Indienne.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Un officier à son ordonnance habillé en civil: — Qu'est-ce que c'est que ce costume pour un brosseur?

— Vêtement civil, mon capitaine, pour vous accompagner quand vous sortirez en pékin!

La nouvelle se répandit rapidement à Saint-Méen. M. de Montgermont, maire, les deux médecins de la commune, le clergé, le petit séminaire et toute la population arrivèrent bientôt sur le lieu de la catastrophe. On organisa les secours. Les morts furent rangés sur le côté de la voie et les blessés transportés à l'hôpital de Saint-Méen, dirigé par les sœurs de la Charité.

Les lits furent bientôt remplis, et c'est alors que les habitants firent preuve de bonne volonté. C'était à qui offrirait sa demeure pour y loger une victime.

Dans la soirée, le parquet de Montfort arrivait à Saint-Méen et commençait une enquête, dont le résultat ne sera probablement pas connu d'ici à quelques jours.

Les victimes décédées atteignent, d'après les derniers renseignements, le nombre de dix-huit. On a dû faire appel à la bonne volonté des ouvriers du chemin de fer pour creuser les fosses.

Dans le nombre des morts et des blessés se trouvent beaucoup de Bas-Bretons, celtobataires, qui appartiennent à ces bandes de terrassiers qui se dirigent sur tous les pays où se construisent des lignes de chemins de fer.

L'enterrement des victimes de la catastrophe a eu lieu dimanche 2 décembre, en présence du préfet, du procureur général et des autorités.

Les cercueils étaient au nombre de onze; les corps des autres ouvriers avaient été réclamés par leurs familles.

Variétés.

LA MORT DU SALTIMBANQUE

(Suite.)

Le spectacle débutait par des tours de trapèze et des exercices de barre fixe. C'était le hors-d'œuvre. Puis sir Williams apparaissait. Il fixait sur le cercle des spectateurs un regard assuré, comme pour défier les adversaires qui allaient se mesurer avec lui, et laisser l'assistance admirer à loisir la carrure de ses épaules, ses membres musculeux aux attaches noueuses, sa poitrine bombée, son visage aux traits accentués encadrés dans une épaisse chevelure noire qu'il agitait fébrilement, au moment de la lutte, comme une crinière de lion.

Quand personne ne se présentait contre lui pour tenter de gagner la fameuse prime, — les cent francs annoncés par le pître, — sir Williams se contentait, pour la galerie, de tomber les trois ou quatre gymnasiarques de sa troupe, ce qui était pour lui jeu d'enfant. Mais rarement le défi qu'il jetait restait sans réponse. Presque toujours sortait des rangs un gars bien découplé, qui venait se planter devant l'athlète de profession, après avoir jeté bas sa veste et sa chemise.

Souvent ce lutteur improvisé était un artiller de haute taille, dont le sombre dolman dissimulait les formes herculéennes; souvent aussi un petit pioupiou de la ligne, de piètre apparence, mais aux nerfs d'acier, qui se dérobait comme un serpent aux étreintes de son monumental adversaire, glissait entre ses bras comme une couleuvre, et, même terrassé, trouvait moyen de ne toucher terre que de la tête ou du coude, jusqu'à ce que, par un dernier effort, sir Williams réussit enfin à y faire porter les deux épaules.

Mais jamais le Tombeur des Tombeurs n'avait encore été vaincu. Aussi, chaque nouveau triomphe augmentait-il sa réputation, attirant dans sa baraque de toile un plus grand nombre de curieux, faisant tinter plus joyeusement les gros sous dans la sébile tendue à la porte....

« Entrez, Messieurs et Mesdames, entrez voir le Tombeur des Tombeurs. Prix unique des places: vingt-cinq centimes, cinq sous! Qu'on se le dise!.... En avant la musique!.... »

II

LE DRAME

La représentation venait de se terminer. Quinze-Côtes (le pître) éteignait sur l'estrade le dernier lampion. Le bruit des orgues à vapeur, des manèges de chevaux de bois, mourait peu à peu, avec les fanfares échevelées du Cirque. Il se faisait un grand calme.

Dans un coin de la tente, les artistes de la troupe de Sir Williams soupaient. Une

chandelle, fichée dans le goulot d'une bouteille vide, éclairait leurs figures faméliques. La grosse caisse, renversée, servait de table, où fumait une soupière posée sur un journal crasseux qui tenait lieu de nappe.

« Allons! Messeigneurs! à table!... » glapit Quinze-Côtes en rentrant. Et il vint s'asseoir entre deux des gymnasiarques.

Pendant quelques minutes, on n'entendit que le bruit des mâchoires et le gargouillement du vin dans les verres, aussitôt vidés qu'emplies....

« Tiens! où donc est le patron? » fit entre deux bouchées le garçon qui jouait du piston sur les tréteaux. — Le patron? répondit Quinze-Côtes. Ah! c'est que tu es nouveau dans la boîte, toi. Tu n'es pas encore au courant des mœurs d'un chacun en général, et du patron en particulier. Apprends donc pour ta gouverne que c'est sa manie d'être seul, à c't'homme, et de s'en aller comme ça, sitôt la représentation finie, pleurer dans les coins. A moins qu'il ne soit dans un bouchon quelconque, à noyer son chagrin dans l'eau d'aff... — L'eau d'aff?... — Eh ben ouil! L'eau-de-vie, si tu aimes mieux, jeune Auvergnat. Monsieur n'est pas encore au courant du beau langage, à ce qu'il paraît. As pas peur, mon fiston, on te formera. — Et pourquoi donc qu'il est triste? reprit, après un instant de silence, le piston interloqué. — Ah! dame, ça c'est une autre histoire. Le patron est triste parce que...

Quinze-Côtes jeta un regard rapide autour de lui, comme pour s'assurer que personne n'était entré dans la baraque, puis il reprit en baissant la voix: — C'est rapport à son fils, qui a disparu il y a dix ans...

— Qui parle de mon fils? fit une voix tonnante.

Le pître pâlit, et un silence de mort régna tout à coup parmi les saltimbanques atablés.

Dans le fond de la baraque, une masse sombre venait d'écarter la toile et se tenait immobile. C'était sir Williams. La chandelle vacillante dessinait vaguement sa large silhouette, qu'éclairaient deux yeux flamboyants.

— Ah! c'est encore toi, paillasse de malheur? reprit l'athlète. Je t'avais pourtant bien défendu de parler de mon fils, entends-tu! Prends garde, prends bien garde à toi! Car la prochaine fois qu'il sort un mot de trop de ta bouche, aussi vrai que je te le dis, je te tue comme un chien!....

En proférant ces menaces d'une voix que la colère faisait trembler par moments et par moments rugir, le lutteur ramassa par terre une barre de fer qui servait aux exercices de gymnastique. Il la saisit à deux mains, l'appuya contre son genou droit, légèrement ployé, et, sans effort apparent, la brisa net....

(A suivre.)

MAXIME JUILLET.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 2 décembre 1883.

Versements de 78 déposants (15 nouveaux), 18,150 fr. » »
Remboursements, 26,228 fr. 45 c.

GOITRES ET GLANDES

diminuent dès les premières applications et sont guéries radicalement par le SIROP de BOCHET TODE et la POMMADE RÉSOLOUTIVE de Bertrand Aîné, Pharmacien, 24, place Bellecour, à Lyon. — Envoyer franco contre mandat-poste de 3 fr. — NOTICE GRATUITE. Saumur, ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre: Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt: toutes Pharmacies.

Vente annuelle: Un million de bouteilles.

*La Chlorose et l'Anémie
sont heureusement combattues
par l'emploi régulier de
Brouha's Celis, si connu
au sang appauvri la colore,
donne de l'appétit et purifie
le sang.*

Dépôt à Saumur: M. D'huu, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	77 15	77 45	Est	707 50	710	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510	518
3 % amortissable	78 20	78 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	502 50	Est	348	348 50
4 1/2 %	105 25	105 60	Midi	1110	1120	1865, 4 %	512 50	512 50	Midi	361 50	361
4 1/2 % (nouveau)	106 10	106 22	Nord	1721 25	1730	1869, 3 %	397 50	398	Nord	365 50	366
Obligations du Trésor	502 50	501	Orléans	1266	1265	1871, 8 %	389	390	Orléans	364	363
Banque de France	5345	5395	Ouest	770	768 75	1875, 4 %	592	591 50	Ouest	360	361
Société Générale	485	485	Compagnie parisienne du Gaz	1325	1310	1876, 4 %	502	500	Paris-Lyon-Méditerranée	362 50	363 75
Comptoir d'escompte	901 25	902 50	Canal de Suez	2090	2100	Bons de liquid. Ville de Paris	512	514	Paris-Bourbonnais	362 50	364 50
Crédit Lyonnais	530	533	C. gén. Transatlantique	490	505	Obligations communales 1879	435	436	Canal de Suez	560	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1200	1200				Obligat. foncières 1879 3 %	437	434			
Crédit de France	12	14									
Crédit mobilier	360	358 75									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.						
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 00	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
8	56	matin, omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Drézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46					
1	35	soir,	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54					
3	32	express.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
7	15	omnibus.																
10	30	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
8 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.				
8	21	omnibus.	Saumur (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil (départ)	7	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10		
9	37	express.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Briçon-sur-Thouet	9 09	4 03	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02		
12	48	soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
4	44		Briçon-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10		
10	24	express-poste.	Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 13		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.									Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58		

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
GRANDE ET VASTE MAISON
Place Saint-Pierre, n° 4.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. COBINEAU, propriétaire à l'Abbaye-d'Asnières. (785)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Volontaire,
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,
Le dimanche 23 décembre 1883, à midi,

D'UNE MAISON

A USAGE D'AUBERGE
Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 31 et 33,

Occupée par M. Réveillon, et une petite portion par M. Bigot, tourneur.
Pour plus amples renseignements, voir les placards.

On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE,
56, rue de Bordeaux, Saumur.

AGENCE SPÉCIALE

Pour la location, la vente et la gestion des maisons, châteaux, villas, propriétés et pour la cession des fonds de commerce.

A VENDRE: 2 maisons et leurs dépendances, situées l'une rue du Collège, et l'autre rue de la butte des Moulins.

Placements de fonds.
Recouvrements de toute nature.
Consultations gratuites.

S'adresser audit M. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine.

A VENDRE
UN JOLI PLAN

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gauré, commune de Varannes. (727)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Propre au commerce,

Située rue Saint-Nicolas, n° 12,

UNE AUTRE MAISON

Actuellement occupée par M^{me} Lefet, aubergiste (hôtel de l'Espérance).

S'adresser à M^{me} veuve FERRE, 12, rue Saint-Nicolas. (786)

LIQUIDATION

Par suite de cessation de commerce,

LAINES ET MERCERIE

A VENDRE, en détail ou par lots importants, une très-grande quantité de laines filées en pelotes, toutes nuances, et un choix important d'articles de mercerie.

Il sera fait un rabais considérable sur les prix de facture.

S'adresser à M. GUIHAL, syndic de faillites à Angers, rue Lenepveu, n° 13. (775)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en: Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc.;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix: 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

A VENDRE plusieurs couples de FAISANS (communs, argentés et de Mongolie).

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, à Neuillé.

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

A CÉDER

DE SUITE,

FONDS D'ÉPICERIE

S'adresser rue Nationale, n° 8.

AUX ÉLÉGANTS

CHERRISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

La Maison GELLOSSEAU et RICOCHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désireux faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

POSITION LUCRATIVE.

Une maison de Banque d'Amsterdam demande des agents sérieux pour une opération financière par versements mensuels.

Ecrire franco, Agence Havas à Bruxelles, initiales A. Z.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux végétaux: Punaises, Puces, Pour, Monches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

TORD-BOYAUX
Destruction infallible des Rats, Souris, etc.
Récompense Exposit. 1878.
Vente en gros: FROT FRÈRES, Paris, 28, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 28 (Successors de Guérard & Co)
Détail chez les Pharm., Epiciers, etc. - Boite, 75 c.



PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments. — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:

4 Accords par an..... 9 fr.
6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR, MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 23, rue du Temple.
Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques BONBONS GRAMONT.

au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des capsules recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur: ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix: la Boîte 1 fr. 75; demi-Boîte 1 fr. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du D^r GRAMONT.
Dépôts à Saumur: pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et toutes les pharmacies. (664)

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Saumur, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.
Saumur, imprimerie P. SODET.